Séance du 11 octobre 2016

1) <u>CONVENTION AVEC LA FDE80: INSTALLATION DE BORNES DE RECHARGE DE VEHICULES ELECTRIQUES</u>

M. le maire rappelle à l'assemblée que le conseil municipal avait délibéré pour déléguer sa compétence en matière de création et d'exploitation des infrastructures de charge des véhicules électriques au profit de la Fédération Départementale d'Energie de la Somme.

Il informe l'assemblée que l'installation de 4 bornes est prévue sur le territoire de la collectivité, en cohérence avec le schéma départemental. Cette année 2 bornes seront installées : la première sur la zone d'activités, puis la seconde sur la place Jean Jaurès. La commune versera pour celle-ci, une participation de 3 600.00 € à la FDE. La collectivité doit mettre à disposition 2 places de stationnement pour chaque borne. Cette autorisation est donnée pour une durée de 10 ans. Enfin il rappelle que les frais d'exploitation et de maintenance seront entièrement pris en charge par la FDE.

2) <u>DEROGATION AUX TRAVAUX REGLEMENTES EN VUE</u> D'ACCUEILLIR DES MINEURS AGES D'AU MOINS 15 ANS ET MOINS DE 18 ANS EN FORMATION PROFESSIONNELLE

M. le maire fait part à l'assemblée du décret du 3 août 2016 relatif à la procédure de dérogation permettant aux jeunes âgés d'au moins 15 ans et de moins de 18 ans en situation de formation professionnelle, dans la fonction publique territoriale, d'effectuer certains travaux, dits « réglementés » et fixant les règles à mettre en œuvre par l'autorité territoriale, pour autoriser un jeune mineur à exécuter des travaux susceptibles de dérogation.

Les jeunes concernés par ce décret sont les apprentis, les stagiaires ou étudiants préparant un diplôme professionnel ou technologique.

3) PROPOSITION DE VENTE DE L'IMMEUBLE DE LA POSTE

M. le maire informe l'assemblée qu'il a été contacté par la SCI BP, propriétaire du bâtiment de la Poste et du logement situé au-dessus de celle-ci, à propos de la mise en vente de ces locaux. La SCI BP demande à la collectivité si elle est intéressée par le bâtiment avant de le mettre en vente au public. Toutefois si la collectivité souhaite acquérir le bâtiment elle doit donner une réponse pour la fin du mois d'octobre.

La valeur du bâtiment n'est pas connue à ce jour.

M. le maire a sollicité les services de FRANCE DOMAINE. Une visite est programmée pour le 12 octobre.

Il propose que la commune réalise un emprunt sur 20 ans pour acquérir ce bâtiment, si le prix est raisonnable, de façon à ce que l'annuité soit remboursée par les loyers.

Le conseil municipal donne un accord de principe.

4) <u>POINT SUR LES PROJETS EN COURS: AMENAGEMENT DE LA</u> MAIRIE, AMENAGEMENT DE LA TRAVERSEE URBAINE

- → <u>Aménagement de la mairie</u>: M. le maire rend compte à de la réunion au cours de laquelle les fiches des différents locaux ont été présentées. La rédaction du programme sera terminée pour la mi-novembre et l'appel d'offres pour la recherche d'un maître d'œuvre sera lancé en décembre.
- → Aménagement de la traversée urbaine: M. le maire expose à l'assemblée les problèmes rencontrés par le cabinet NERVURES, notamment le calage entre le levé topographique et le cadastre. Le géomètre a été sollicité. Concernant l'aménagement des places de stationnement face à la cité Auer, il a été demandé au maître d'œuvre de repenser à une poche de stationnement devant les habitations de la cité. Ce dernier propose de reprendre leurs clôtures et portillons pour remettre un ensemble neuf. Dans l'état actuel de la voirie avec une poche de

stationnement devant les habitations, il ne restera qu'un passe-pied de 0.80m du côté des habitations.

M. le maire souhaiterait avoir une estimation financière relative à cette proposition et de prévoir une nouvelle réunion avec les habitants concernés.

5) INFORMATIONS SUR LES PROJETS DE LA CCVI

M. le maire informe l'assemblée de l'avancée des divers projets engagés par la CCVI, à savoir :

- maison de santé : Actuellement 14 professionnels sont fermement engagés pour s'y installer. Le coût de la structure s'élève à environ 4 000 000,00 € dont 605 000,00 € de subventions ont été actés. Le financement sur fonds propres de la CCVI s'élève à environ 1 000 000,00 €.
- Centre administratif de la CCVI: M. le maire explique que la CCVI a fait l'acquisition des anciens locaux EDF à FRIVILLE ESCARBOTIN au prix de 200 000,00 €, les locaux actuels n'étant pas assez grands pour accueillir les personnels de la CCVV et ne répondant pas aux normes d'accessibilité. Le coût prévisionnel après travaux d'aménagement (y compris acquisition, maîtrise d'œuvre…) s'élève à 1 400 000,00 €.

6) INFORMATIONS SUR LE PLUI

M. le maire rappelle que les documents d'urbanisme actuels des communes de la CCVI devaient être révisés. De plus la loi ALUR a transféré la compétence « Plan Local d'Urbanisme » aux intercommunalités. En conséquence la CCVI a décidé d'élaborer un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI),.

La phase « diagnostic » est terminée, toutefois l'Etat oblige de rendre à l'agriculture certaines zones qui étaient réservées jusqu'alors à l'urbanisation (ne peuvent être réservées à l'urbanisation que les zones dont on est sûr qu'elles seront réalisées dans les 10 ans), de plus les zones constructibles en sortie d'agglomération ne sont plus acceptées.

Il précise enfin que le dossier relatif au PLUi ainsi qu'un registre sont à disposition du public aux heures d'ouverture de chaque commune de la CCVI.

7) INFORMATIONS SUR LE PROJET DE FUSION CCVI/CCVV

Suite à la réunion de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale du 28 septembre dernier, M. le maire informe l'assemblée que 17 communes sur 26 ont délibéré « POUR » la fusion entre la CCVI et la CCVV, 7 communes n'ont pas délibéré et 2 communes ont délibéré « CONTRE ».

Plusieurs réunions ont déjà eu lieu entre les deux communautés de communes afin de travailler sur l'harmonisation des compétences, de la fiscalité... avec comme but de ne pas augmenter les impôts directs des administrés.

La future communauté de communes comportera 44 délégués: 20 communes sur 26 n'auront plus qu'un seul délégué, et d'autres collectivités devront, elles, nommer de nouveaux délégués.

8) DIVERS

✓ Le le repas des aînés a eu lieu le 16 octobre, 240 personnes sont inscrites le midi. La distribution des colis aux personnes de plus de 75 ans a eu lieu comme le vendredi après-midi et le samedi.

La réunion de présentation de la mutuelle de village a été reportée au mercredi 12 octobre.

La remise des prix pour les maisons fleuries a eu lieu le 25 octobre à 18h30.

L'achat d'une structure en cordages pour la zone de loisirs comme cela était prévu au budget.

✓ Le Téléthon a eu lieu le vendredi 2 décembre.

Suite au désistement de l'Union Commerciale et Artisanale concernant l'organisation du marché de Noël, la commission « Animation » a décidé de la reprendre avec l'aide d'associations. Le marché de Noël aura donc lieu les 16 et 17 décembre sur la place Jean Jaurès avec l'installation de chalets.

✓ Un rendez-vous avec la société SIGNATURE est prévu pour le jalonnement de la commune.

Le nettoyage des sépultures des anciens combattants sera assuré par les agents de la collectivité.

✓ L'ALSH du mois de juillet s'est bien déroulé avec une présence moyenne journalière de 100 enfants. L'ALSH des vacances de la Toussaint aeu lieu du 18 au 28 octobre sur le thème du cirque.

Bilan des TAP qui ont eu lieu depuis la rentrée : une fréquentation beaucoup plus importante, notamment au niveau de la maternelle. Plusieurs activités rencontrent un grand succès : le tennis de table, le badminton, le projet intergénérationnel MARPA...

Sortie « Jeunes » au spectacle Kev & Kad : bon spectacle, toutefois la commission a rencontré beaucoup de difficultés pour compléter le bus alors que la sortie était proposée et sollicitée par les jeunes. La commission se demande donc si elle doit continuer à organiser ce genre de sortie, étant donné le peu d'intérêt de la part des jeunes.

- La réunion avec le Conseil Départemental concernant les jardins d'insertion. La collectivité ne pourra plus être porteuse de ce projet. Ce sera donc la MFR d'Yzengremer en association avec le lycée du Vimeu, l'ESAT du Vimeu et la CIF qui sera porteur de projet et déposera un projet commun relatif aux jardins d'insertion, au projet mobilité, à l'atelier informatique, à l'atelier de petite réparation, à l'atelier cuisine et repassage...
- Courrier du président du Conseil Départemental informant les collectivités de la fermeture des Centres Médicaux Sociaux sur le littoral Baie de Somme Sud. Ainsi les centres de Gamaches, Hallencourt et Moyenneville vont fermer leurs portes. Aussi M. le maire propose à l'assemblée d'émettre un vœu à l'attention du Président du Conseil Départemental afin de surseoir à la fermeture des CMS du Canton. Après délibération le conseil accepte à l'unanimité.
- ✓ La classe de neige aura lieu du 18 mars au 2 avril 2017 soit 15 jours. Le Conseil Municipal, , fixe la participation des familles comme suit :
- Participation des familles dont l'un des parents, au moins, a sa résidence principale dans la commune ou payant une imposition à Feuquières : 17,50 € par enfant par jour soit 262,50 €,
- Participation des familles ayant leur résidence principale à l'extérieur de la commune : 24,00 € par enfant par jour soit 360,00 €,
- Participation des familles pour un deuxième enfant de la même famille : demi-tarif soit 131,25 € pour une famille de la commune et 180,00 € pour une famille de l'extérieur.
- ✓ Remerciements de Mme Hélène DENIS pour l'aide apportée par la collectivité à l'occasion de la Virée de Lisa.
- ✓ Participation de 2 agents de la collectivité intervenant auprès d'enfants au stage PSC1 qui a eu lieu à la MARPA.
- ✓ Concernant l'arbre de la liberté devient dangereux, notamment pour la maison voisine. On fera vérifier l'état de celui-ci par un professionnel.
- ✓ Les travaux sur les réseaux électriques rue Victor Hugo ont débuté comme cela était prévu.

Des personnes rodent la nuit dans le lotissement des Fougères. Un signalement a été fait en gendarmerie.

Des personnes se présentent dans les foyers en tant que personnel de la Poste, de prévenir la gendarmerie s'ils avaient connaissance de leur passage dans un foyer de Feuquières.

- ✓ Demande d'éclaircissements concernant les festivités, organisées par la collectivité et celles de Feuquières Anim'.
- ✓ Manque de peinture à certains endroits sur le trompe l'œil réalisé sur le transformateur. Il sera demandé au prestataire de remédier aux imperfections.

Les regroupements interdits devant les écoles depuis la rentrée scolaire or lors de la dernière grève, les manifestants se sont regroupés devant la permanence de M. Buisine aux écoles. M. le maire répond qu'il est responsable de la sécurité devant les écoles, et notamment concernant les regroupements de parents d'élèves aux entrées et sorties des écoles ; mais que dans ce cas c'était une manifestation déclarée et encadrée par la gendarmerie et que par conséquent c'était du ressort de cette dernière.